

Adhésion à la CBPQ - Année 2019

Nous vous invitons à devenir membre de la plus importante association de bibliothécaires au Québec qui, en 2019, fêtera son 50^e anniversaire. Vous pouvez adhérer en vous rendant sur [le site de la CBPQ](#).

Votre cotisation est déductible d'impôt. Des rabais peuvent également être obtenus :

- Si vous êtes un nouveau diplômé et durant les 3 premières années suivant l'obtention de votre diplôme.
- Si vous recrutez des membres titulaires (50\$ par titulaire recruté, jusqu'à concurrence de 5 personnes).

Pourquoi devenir membre de la CBPQ?

Pour participer à la convergence des milieux documentaires en cours grâce à la Fédération des Milieux Documentaires (FMD)

La CBPQ est membre de la FMD et a participé activement aux travaux préliminaires menant à sa création. La FMD est une occasion unique pour les milieux documentaires de se donner une voix plus forte et une capacité de collaboration accrue. Et en adhérant à la CBPQ, cela vous permet de recevoir la revue Documentation et bibliothèques en format numérique publiée par la FMD, en plus de profiter de rabais à toutes leurs activités (formations, congrès, publications, etc.).

Pour soutenir la défense et le rayonnement de la profession de bibliothécaire

Avec 475 membres, la CBPQ est la plus importante association de bibliothécaires au Québec. Ses membres proviennent de tous les horizons de la profession. Sa mission principale est la défense et le rayonnement de la profession de bibliothécaire. Elle le fait, par exemple, en prenant position publiquement sur les sujets importants pour les bibliothécaires et en rappelant régulièrement aux employeurs l'importance d'embaucher des bibliothécaires diplômés.

Pour profiter des services et des avantages offerts aux membres

Tarifs préférentiels à des formations, événements, congrès ainsi qu'abonnement gratuit à la revue professionnelle Argus et au bulletin électronique CorpoClic, accès au répertoire des membres et au programme de mentorat, rabais corporatifs dans différents organismes et institutions, etc.

Pour vous distinguer par le titre de « bibliothécaire professionnel »

De par ses statuts, la CBPQ régit l'usage du titre de *bibliothécaire professionnel*.

Soutenez votre profession et devenez membre en 2019 !

Les membres du Conseil d'administration





Corporation des bibliothécaires
professionnels du Québec
Corporation of Professional Librarians of Quebec

Vers le 50^e anniversaire